



CHOIX SOLIDAIRE : C. C. AGIR UNICEF

Multi-actifs

Indicateurs clés (au 30/09/2021)¹

Exposition actions (%)	-0.61	27,6	Note ESG (/10)	+0.04	7,19
Sensibilité taux	+0.12	1,2	Titres solidaires (%)	-0.00	8,19
Sensibilité crédit	+0.12	1,24	SCR OPC (%) ²	-0.42	16,98
Volatilité OPC (%) [*]	-0.08	4,04	Part d'OPC (%)	+0.97	7,09
Volatilité indice (%) [*]	-0.05	4,13	Nombre de lignes	+2	154

* 52 Semaines.

Reporting mensuel - Septembre 2021

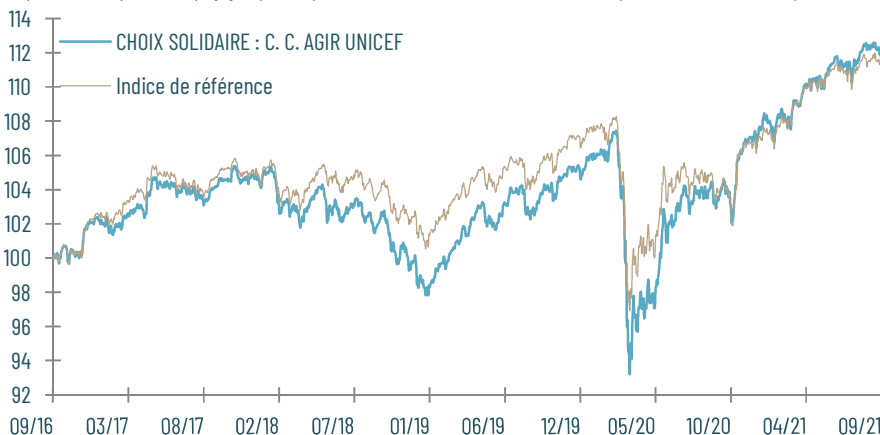
Actif net (en millions) EUR	107,67
Valeur liquidative EUR	59,74
Performance mois	-1,04%
Performance YTD	+3,42%



Profil de performance (Source : Ecofi / Bloomberg)

► Evolution de la valeur liquidative

Période de référence du 30/09/2016 à la date de reporting.
Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps.



► Performances glissantes

en %		1 mois	3 mois	6 mois	1 an	3 ans	5 ans
CHOIX SOLIDAIRE : C. C. AGIR UNICEF	Performance	- 1,04	0,02	1,36	7,55	8,70	11,15
	Volatilité				4,04	6,44	5,38
Indice de référence	Performance	- 0,89	- 0,13	0,97	6,57	6,22	10,66
	Volatilité				4,13	5,60	4,72
Ecart/indice		- 0,16	0,15	0,39	0,98	2,47	0,49

► Performances calendaires

en %		YTD	2020	2019	2018	2017
CHOIX SOLIDAIRE : C. C. AGIR UNICEF	Performance	3,42	1,63	7,60	- 5,66	1,98
	Volatilité		10,08	3,12	4,09	2,47
Indice de référence	Performance	3,51	- 0,44	6,27	- 3,27	2,03
	Volatilité		8,66	3,05	3,64	2,30
Ecart/indice		- 0,09	2,07	1,33	- 2,39	- 0,05

*Le Label Finansol garantissant la solidarité et la transparence du produit (www.finansol.org)

(1) Les indicateurs clés et leur variation sur un mois sont calculés à la date de valorisation du présent reporting. (2) Vous pouvez vous référer à la page relative à cet OPC sur notre site Internet afin de connaître le calcul des différentes composantes du SCR Marché ici affiché, étant rappelé que ce calcul est purement indicatif. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps. Le FIGV, objet du présent reporting, n'offre aucune garantie de rendement ou de performance et le capital n'est pas garanti. Avant d'investir, il est nécessaire de consulter le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) du FIGV. Voir verso pour l'avertissement complet relatif à ce FIGV.



Miguel Rodrigues

Gérant

Suppléé par Olivier Guillou

Objectif de gestion

SICAV ISR et solidaire visant à surperformer son indice de référence par une allocation investie en actions cotées (max. 35%) et en produits de taux, ainsi qu'en titres d'entreprises solidaires européennes (10% max.). Don de 50% des revenus annuels à l'UNICEF.

Indicateur de risque (SRRI)

A risque plus faible, rendement potentiellement plus faible.

1

2

3

4

5

6

7

A risque plus élevé, rendement potentiellement plus élevé.

Le souscripteur de ce fonds sera soumis aux risques de perte en capital, de taux, actions, et accessoirement de liquidité et de change.



Prix & Récompenses



Prix Impact Option Finance 2019
Grand prix dans la catégorie « société de gestion »



European Funds Trophy 2021
Meilleure société de gestion française pour la 5ème fois - Catégorie « 26-40 fonds notés »

CHOIX SOLIDAIRE : C. C. AGIR UNICEF

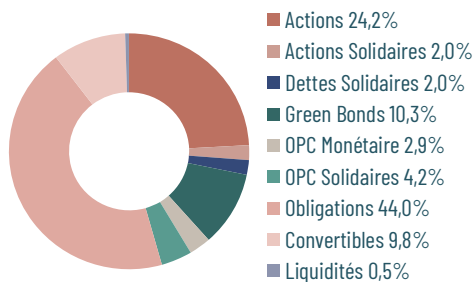
Commentaire de gestion

► Si la Fed a opté pour le statu quo, elle semble tout de même vouloir accélérer son calendrier ; les achats de titres vont bientôt ralentir et un relèvement des taux directeurs semble envisagé fin 2022. Cette accélération s'est traduite par une forte remontée des rendements obligataires en conséquence aussi de la flambée des prix de l'énergie, la perturbation des chaînes d'approvisionnement et la pénurie de main d'œuvre qualifiée, les prix pourraient se maintenir à un niveau élevé pendant longtemps. La crainte de voir l'inflation grignoter le pouvoir d'achat des ménages est grande. Malgré une demande qui demeure globalement forte, les pénuries touchent de nombreux secteurs, ce qui handicape la production. Nous révisons légèrement à la baisse nos attentes de croissance économique.

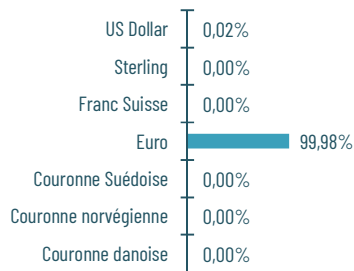
► L'exposition aux actions a été maintenue autour de 26% de l'actif (hors solidaire). Le portefeuille actions a été rebalancé; ASML, Siemens et LVMH sont les fortes pondérations. Sur la poche obligataire, l'obligation Neste Oil 28 a été soldée et un emprunt d'Etat espagnol d'échéance 31 intégré. La poche obligations convertibles a vu le titre Korian Perp rappelé par l'émetteur et Iberdrola 22 vendu. Korian 27 et Mtu 27 ont été intégrés. La sensibilité est stable autour de 1,2. Les investissements solidaires représentent 8,2% de l'actif.

Portefeuille (Source : Ecofi)

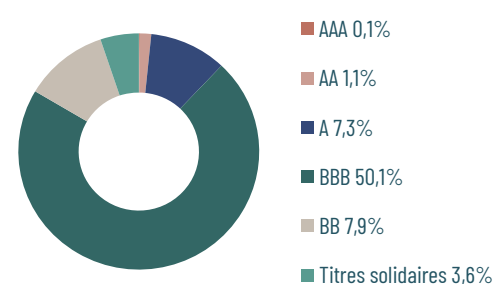
► Répartition par type d'actif



► Répartition par devises



► Répartition taux par notation **



► Exposition par type d'actif

	sept.	août	2020
Actions pays OCDE	24,2%	24,7%	23,6%
IFT actions(exposition)	-3,3%	-3,4%	
TOTAL ACTIONS	20,9%	21,4%	23,6%
Convertibles	9,8%	9,7%	9,9%
Obligations crédit High Yield	2,9%	2,9%	2,9%
Obligations crédit Investment Grade	35,1%	36,3%	30,5%
Obligations Etat OCDE	16,3%	15,5%	22,6%
IFT obligations(exposition)	-19,9%	-20,6%	-10,6%
TOTAL OBLIGATIONS	44,3%	43,9%	55,2%
Actions Solidaires	2,0%	2,0%	2,6%
Dettes Solidaires	2,0%	2,0%	2,6%
OPC Solidaires	4,2%	4,2%	3,0%
TOTAL SOLIDAIRES	8,2%	8,2%	8,2%
Monétaires et liquidités	3,5%	2,6%	2,4%
Liquidités à terme	23,1%	23,9%	10,6%
TOTAL AUTRES	26,6%	26,5%	13,0%

► Contribution à la performance (1 mois)

Actions pays OCDE	-0,95%
Convertibles	-0,11%
Obligations crédit High Yield	-0,01%
Obligations crédit Investment Grade	-0,18%
Obligations Etat OCDE	-0,11%
IFT obligations(exposition)	0,38%
OPC Solidaires	0,00%
Monétaires et liquidités	0,00%
Liquidités à terme	-0,08%
Total	-1,04%

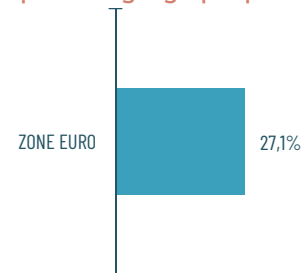
► Sensibilité taux par maturité **



► Principales lignes en portefeuille

ECOFI CONTRAT SOLIDAIRE B	4,16%
ITALY GOVT 3 01/08/29	3,87%
ITALY GOVT 1,6 01/06/26	2,20%
PORTUGAL GOVT 0,475 18/10/30	2,10%
SPAIN GOVT 0,6 31/10/29	1,93%
PORTUGAL GOVT 2,875 21/07/26	1,51%
PORTUGAL GOVT 4,125 14/04/27	1,41%
CASSA DEPOSITI 1,5 09/04/25	1,28%
ASML HOLDING	1,14%
SIEMENS	1,13%

► Répartition géographique des actions **



** Répartitions calculées en transposition. Dans le cas de la détention de fonds externes, ils ne sont pas transposés.

Caractéristiques

Code ISIN : FR0010222281
Code Bloomberg : ECOCXSO FP EQUITY
Type de part : Capitalisation
Forme juridique : SICAV
Classification / Stratégie : Multi-actifs
Dépositaire : CACEIS BANK
Devise de la part : EUR
Valorisation : Quotidienne
Date de création : 08/09/2005
Eligible PEA-PME : Non
Eligible PEA : Non
UCITS : Non
Règlement/Livraison : J+1

Délai de notification : J avant 11h30
Indicateur de référence : 75 ESTR OIS + 25 E.STOXX 50 (CLO DIV REINVESTIS), 75 EONIA OIS + 25 E.STOXX 50 avant 06/01/20
Durée de placement recommandée : 2 ans
Frais de gestion directs maximum : 0,9 % de l'actif net
Commission de surperformance : Néant
Commission de souscription acquise : Néant
Commission de souscription non acquise : 1% maximum
Commission de rachat acquise : Néant
Commission de rachat non acquise : Néant

Nous contacter

Retrouvez nos analyses de marché sur notre site www.ecofi.fr

et sur :

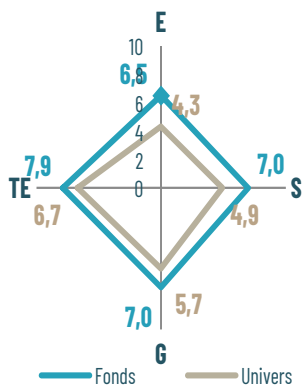
☎ +33 (0) 1 44 88 39 24 @contact@ecofi.fr

Avertissement : Le présent document ne constitue ni une offre, ni une recommandation personnalisée ou une sollicitation en vue de la souscription ou du rachat d'actions de la SICAV et n'a pas de valeur contractuelle. Ce présent document vise les clients professionnels au sens du Code monétaire et financier. Il n'est pas destiné à être remis à des clients ne possédant pas l'expérience, les connaissances et la compétence nécessaires pour prendre leurs propres décisions d'investissement et évaluer correctement les risques encourus. Les instruments financiers à l'actif de ce FIA peuvent connaître les évolutions et aléas des marchés. Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps. Les données de performances présentées ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus (le cas échéant) lors de l'émission et du rachat des actions et ne tiennent pas compte des frais fiscaux imposés par le pays de résidence de l'investisseur. La catégorie de risque, donnée par l'indicateur synthétique de rendement/risque, associée à ce FIA n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Tout détenteur du présent document est invité à se rapprocher de son conseiller habituel pour mesurer les risques liés au FIA qui y est décrit. Le souscripteur reconnaît avoir reçu le prospectus et le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) visés par l'AMF préalablement à son investissement.

Note ESG du fonds (/10)	7,19
Note ESG de l'univers (/10)	5,49

Univers Europe : environ 1700 émetteurs

Note ESG du fonds et de l'indice par domaine (/10)



Note ESG : la note du domaine ESG varie de 0 à 10

Domaines ESG et pondérations

E : Environnement (23,33%)

S : Social (23,33%)

G : Gouvernance (23,33%)

TE : « Touche Ecofi » (30%)

La « Touche Ecofi » regroupe 4 critères ESG représentatifs des valeurs portées par Ecofi (cf. tableau supra.)

Processus ISR

Pour les entreprises : le processus ISR d'Ecofi repose sur les 3 principes suivants :

1. Exclusion des paradis fiscaux et exclusions sectorielles : Ecofi exclut de ses investissements les émetteurs dont le siège social est enregistré dans un paradis fiscal et les entreprises impliquées dans la production d'armes controversées, les jeux d'argent, la production de tabac, l'extraction de charbon et la production d'énergie liée au charbon.
 2. Sélection des émetteurs au regard de leur performance ESG : l'évaluation de la performance ESG repose sur la notation de Vigeo Eiris d'après une approche « best in universe ». L'impact réel des politiques ESG est privilégié en surpondérant les critères de résultats. Les émetteurs sont repartis en déciles selon la note attribuée.
 3. Gestion des émetteurs controversés : le processus ISR exclut les sociétés impliquées dans des controverses ESG, incidents dont la gravité est évaluée sur une échelle de 1 (faible) à 5 (fort).
- Pour les Etats, Ecofi exclut de l'ensemble de ses investissements les Etats désignés comme des paradis fiscaux. Le processus repose sur la sélection des émetteurs au regard de leur performance ESG et la gestion des émetteurs controversés (exclusion des Etats ne faisant pas preuve d'un cadre législatif et social suffisant au développement de la démocratie).

Pour en savoir plus, le code de transparence est disponible sur le site : www.ecofi.fr/fr/nos-expertises-gestion-engagee/isr

Liste des 5 principales entreprises en portefeuille

Emetteurs	Secteurs	Note ESG globale	Decile	E	S	G	TE	Niveau max. de controversé	Poids OPC
INTESA SAN PAOLO	Finance	6,9	1	6,1	7,3	6,7	7,4	3	1,91%
FORD MOTOR CREDIT CO LLC	Consommation discrétionnaire	5,9	3	4,8	4,5	5,9	7,7	3	1,87%
SAFRAN SA	Industrie	7,7	1	6,0	7,7	7,2	9,4	3	1,87%
BANCO BILBAO VIZCAYA ARG	Finance	6,8	1	5,4	7,0	6,5	7,9	3	1,87%
CAIXA BANK	Finance	7	1	6,7	6,8	5,6	8,6	3	1,75%

Actualité ISR et solidaire

L'économie sociale et solidaire fait sa rentrée

Deux événements ont lancé la rentrée des entrepreneurs sociaux et de la finance à impact, les universités d'été de l'économie de demain (UEED) et Convergences. Depuis 3 ans, les UEED sont devenues l'événement incontournable où dirigeants d'entreprises, décideurs économiques et politiques s'engagent pour construire l'économie de demain autour des entrepreneurs pionniers de la transformation écologique et sociale, de leurs actions et de leurs propositions. Plus qu'un événement ponctuel, les Universités d'Été de l'Économie de Demain sont cette année encore une dynamique portée par le Mouvement Impact France. Ecofi participait aux rencontres financeurs & entrepreneurs dont le but est de permettre un échange et une rencontre entre porteurs de projet à impact social, environnemental, sociétal, et investisseurs.

Lancée en 2008, Convergences est une plateforme de réflexion, de mobilisation et de plaidoyer. Convergences promeut les Objectifs de développement durable (ODD) et la lutte contre la pauvreté, l'exclusion et les changements climatiques dans les pays développés comme dans les pays en développement.

Composée de plus de 200 organisations partenaires issues de tous les secteurs, l'Association agit pour susciter la réflexion et l'action, diffuser des bonnes pratiques et favoriser la co-construction de partenariats innovants à fort impact sociétal.

Focus

Solidarité Internationale pour le Développement et l'Investissement (SIDI) a été créée en 1983 par le Comité Catholique contre la Faim et pour le Développement pour prolonger son action dans les pays du Sud. C'est une société spécialisée dans l'appui financier et technique à des structures de financement de proximité adaptées aux populations exclues des circuits bancaires traditionnels. En 2020, la SIDI gérait un portefeuille de 40 millions d'euros investis auprès de 98 partenaires.

www.sidi.fr/

Exemples de critères ESG et critères surpondérés de la Touche Ecofi

CRITERES ENVIRONNEMENTAUX

- Prévention et contrôle des pollutions
- Système de management environnemental

CRITERES SOCIAUX

- Santé et sécurité des collaborateurs
- Respect des droits syndicaux

CRITERES GOUVERNANCE

- Indépendance et diversité du Conseil d'administration
- Prévention de la corruption

TOUCHE ECOFI

- Equilibre des pouvoirs
- Égalité hommes-femmes et non-discrimination
- Relations responsables avec les clients et fournisseurs
- Rejet des paradis fiscaux

Les indicateurs d'impact ESG évaluent a posteriori les impacts des entreprises détenues en portefeuille sur leur environnement et leurs parties prenantes, à hauteur de l'investissement réalisé, et sont comparés à un ensemble équilibré de valeurs européennes.

Principes et méthodologies de calcul des indicateurs d'impact ESG

► Emissions de Gaz à Effet de Serre

► Intensité carbone



Unité : t CO₂eq / M€ CA

Taux de couverture (Fonds / Univers) : 98% / 91%

► Empreinte carbone du portefeuille :

4178 tonnes d'équivalent CO₂

Taux de couverture (Fonds / Univers) : 99% / 92%

Les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) générées par les entreprises détenues en portefeuille sont exprimées en tonne équivalent CO₂ (t CO₂eq).

- Scope 1 : émissions directes des entreprises issues de leurs activités de production (exemple : combustion de carburant sur les sites de l'entreprise).
- Scope 2 : émissions indirectes des entreprises provenant des fournisseurs directs d'énergie (exemple : consommation d'électricité ou de chaleur).
- Scope 3 : autres émissions indirectes liées à la chaîne de production des biens et services en amont (fournisseurs) et à l'utilisation des biens et services en aval (clients).

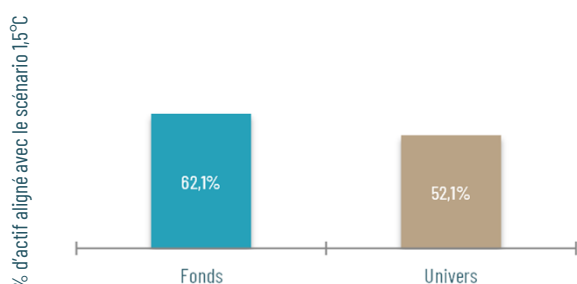
L'intensité carbone est calculée en divisant les émissions annuelles de GES des entreprises par leur chiffre d'affaires, pondérée par le poids de chaque entreprise au sein du portefeuille.

Le calcul de l'intensité carbone du portefeuille ne prend pas en compte les titres d'états, les émissions solidaires et les green bonds.

L'empreinte carbone absolue mesure les émissions annuelles de GES (Scope 1, 2, 3) des entreprises détenues par le portefeuille rapportées à la part de capital détenue dans ces entreprises. Elle est calculée uniquement pour les actions. Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états et les émissions solidaires.

Sources : Bloomberg, ISS ESG, Ecofi.

► Alignement avec le scénario 1,5°C



Taux de couverture (Fonds / Univers) : 98% / 89%

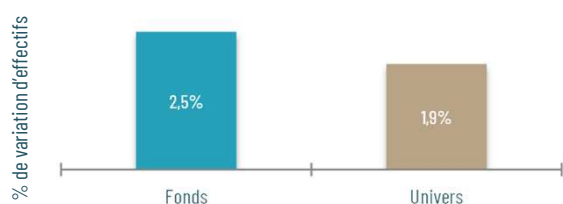
L'indicateur calcule le pourcentage d'actif investi considéré comme aligné avec le scénario climatique 1,5° SDS (Sustainable Development Scenario) de l'Agence Internationale de l'Énergie. Le calcul pour évaluer l'alignement des émetteurs avec le scénario SDS est fondé sur la différence entre :

- les émissions annuelles d'une société d'ici à 2050, estimées sur la base des émissions passées, l'adhésion à la Science Based Target initiative et la qualité de la stratégie climatique
- le budget carbone alloué à la même société pour le scénario SDS, estimé sur la base du budget sectoriel prévu par l'Agence Internationale de l'Énergie et recalculé en fonction de la part de marché de la société dans le secteur.

Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états, les émissions solidaires.

Sources : ISS ESG, Ecofi.

► Variation d'effectifs



Taux de couverture (Fonds / Univers) : 100% / 97%

La création d'emplois, génératrice de valeur économique et sociale, est un enjeu majeur.

La variation d'emplois au sein de chaque entreprise est appréciée en faisant la différence entre les effectifs de l'année N et les effectifs de l'année N-1.

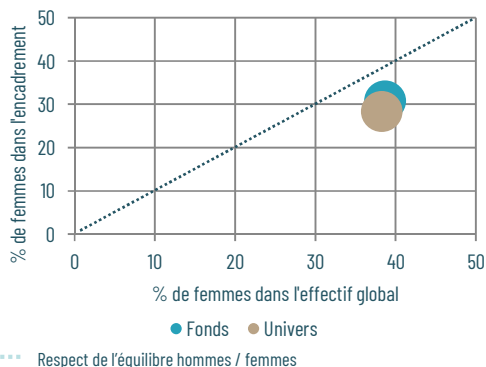
Les variations supérieures de +/- 20% sont exclues afin de limiter l'impact des changements de périmètre (acquisitions et cessions).

Le résultat à l'échelle du portefeuille est obtenu en pondérant les résultats individuels par le poids de chaque entreprise au sein du portefeuille.

Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états, les émissions solidaires.

Sources : Vigeo Eiris, Ecofi.

► Représentativité des femmes aux postes d'encadrement



Taux de couverture (Fonds / Univers) : 77% / 70%

La représentativité des femmes à des postes d'encadrement, au-delà du principe de diversité et d'égalité des chances, permet aux entreprises de profiter pleinement de tous leurs talents.

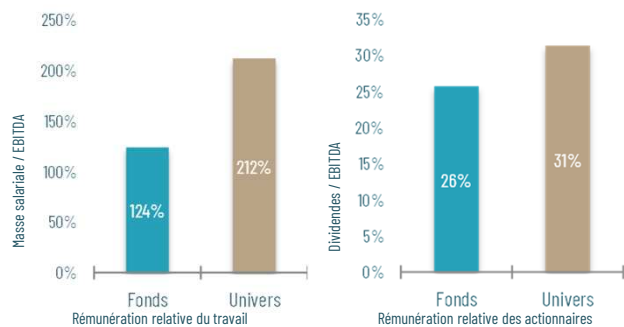
Nous comparons la moyenne de femmes dans l'encadrement en année N avec le pourcentage de femmes dans les effectifs globaux en année N des entreprises en portefeuille, pondérée par le poids de chaque entreprise au sein du portefeuille.

Le respect de l'équilibre hommes/femmes correspond à une part de femmes équivalente dans l'effectif global et dans l'effectif cadre.

Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états et les émissions solidaires.

Sources : Vigeo Eiris, Ecofi.

► Partage de la valeur économique



Taux de couverture (Fonds / Univers) : 80% / 74%

Afin d'observer le partage de la valeur économique avec les actionnaires et avec les salariés, nous observons les dividendes versés aux actionnaires et la masse salariale, rapportés à un indicateur de rentabilité (EBITDA).

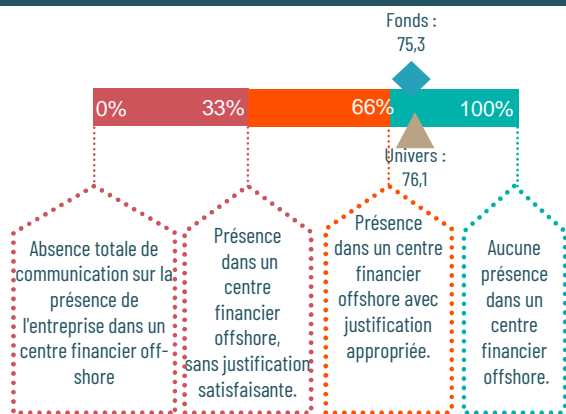
La rémunération relative du travail est la moyenne des coûts salariaux en année N des émetteurs rapportée à leur EBITDA. La rémunération relative des actionnaires est la moyenne des dividendes versés en année N par les émetteurs rapportée à leur EBITDA.

Chaque indicateur est pondéré par le poids de chaque entreprise dans le portefeuille.

Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états et les émissions solidaires.

Sources : Thomson Reuters, Ecofi.

► Responsabilité fiscale



Taux de couverture (Fonds / Univers) : 100% / 96%

A l'heure où les Etats sont préoccupés par la réduction de leur déficit budgétaire, l'évasion fiscale et le blanchiment de capitaux, l'objectif est de favoriser les entreprises qui ne sont pas présentes (siège social, opérations ou comptes bancaires) dans les paradis fiscaux (ou centres financiers offshore) ou celles qui peuvent justifier de cette présence par des raisons économiques.

Vigeo-Eiris évalue la présence des émetteurs et la justification de présence dans les centres financiers offshore selon une échelle à quatre niveaux et leur attribue une note de 0 à 100.

Chaque résultat est pondéré par le poids de chaque entreprise dans le portefeuille.

Le calcul ne prend pas en compte les titres d'états et les émissions solidaires.

Sources : Vigeo-Eiris, Ecofi.

Avertissement : Le présent document ne constitue ni une offre, ni une recommandation personnalisée ou une sollicitation en vue de la souscription ou du rachat d'actions de la SICAV et n'a pas de valeur contractuelle. Ce présent document vise les clients professionnels au sens du Code monétaire et financier. Il n'est pas destiné à être remis à des clients ne possédant pas l'expérience, les connaissances et la compétence nécessaires pour prendre leurs propres décisions d'investissement et évaluer correctement les risques encourus. Les instruments financiers à l'actif de ce FIA peuvent connaître les évolutions et aléas des marchés. Les performances passées ne constituent pas un indicateur fiable des performances futures. Elles ne sont notamment pas constantes dans le temps. Les données de performances présentées ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus (le cas échéant) lors de l'émission et du rachat des actions et ne tiennent pas compte des frais fiscaux imposés par le pays de résidence de l'investisseur. La catégorie de risque, donnée par l'indicateur synthétique de rendement/risque, associée à ce FIA n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. Tout détenteur du présent document est invité à se rapprocher de son conseiller habituel pour mesurer les risques liés au FIA qui y est décrit. Le souscripteur reconnaît avoir reçu le prospectus et le document d'information clé pour l'investisseur (DICI) visés par l'AMF préalablement à son investissement.